

Programme d'Aménagement d'Ensemble Châteaufarine - Aménagements de voirie - Création d'un giratoire au niveau de l'échangeur Ouest

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :

Le projet

Afin de redéfinir les conditions de desserte et d'améliorer la circulation à l'intérieur de la zone commerciale, deux aménagements conséquents de voirie sont notamment à réaliser pour :

1 - améliorer l'équilibre des flux entre les deux entrées Est et Ouest de la zone par la création d'un giratoire entre la bretelle de sortie Ouest et le Chemin de la Dinde,

2 - augmenter la capacité de trafic sur la rue René Char, axe central de la zone, par la restructuration et l'élargissement de l'emprise de cette voie, ainsi que par la création d'un giratoire au carrefour des rues Joachim du Bellay et René Char.

Le planning

Les interventions concernent dans un premier temps la construction du giratoire côté Ouest, dénommé «giratoire FLY». Cet aménagement sera coordonné avec les travaux à charge de CASINO dans le cadre du PAE, à savoir la création d'un accès direct sur le parking du centre commercial Géant Casino. Les conditions d'accès à la zone commerciale seront ainsi améliorées côté Ouest.

L'intervention pourra se poursuivre sur la rue René Char.

Calendrier prévisionnel

Giratoire FLY : de mi-juillet 2008 au 30 novembre 2008.

Rue René Char : à partir de février 2009 sous réserve de l'intervention des concessionnaires sur leurs réseaux respectifs.

Les estimations financières

Le coût des travaux du giratoire FLY est estimé à 420 000 € HT, réparti de la manière suivante :

- travaux préparatoires et terrassements	110 000 € HT
- travaux de réseaux	50 000 € HT
- travaux de voirie et d'équipements	210 000 € HT
- travaux d'espaces verts	20 000 € HT
- travaux d'éclairage public	30 000 € HT

Les dépenses seront imputées au chapitre 23.824.2315.4809.30300.

Les travaux d'aménagement de la rue René Char feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de construction du giratoire FLY
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.